



LES SAINTS ANGES
ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Une école plus proche de vous !

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école définit les règles à respecter par tous les membres de notre communauté éducative. En fixant les limites il permet à chacun de grandir, de s'épanouir dans un respect mutuel. Il est source de relations harmonieuses et constructives pour l'épanouissement de tous.

Horaires et fonctionnement

Horaires: Du lundi au vendredi.

Maternelle 8h20/11h30. 13h30/16h15

Élémentaire 8h30/11h45. 13h30/16h20 pour le cycle 2
13h30/16h30 pour le cycle 3

Pas de classe le mercredi.

Matin :

Accueil tous les matins à 8h dans le hall.

Pour les classes de maternelle, les parents accompagnent leur enfant à la porte de la classe à partir de 8h20 pour les PS et le confient à l'enseignante. Les parents de MS et GS peuvent accompagner leur enfant à la porte de la classe ou le laisser dans la cour.

Pour les classes élémentaires les enfants attendent sur la cour sous la surveillance d'enseignants jusqu'à 8h25, heure de la mise en rang.

A 8h30 les enfants se dirigent vers les classes.

En cas de retard, les parents ne sont pas autorisés à se rendre dans les classes.

Midi :

Les enseignants amènent les externes dans le hall.

11h30 pour les élèves des classes de maternelle.

11h45 pour les élèves des classes élémentaires.

Après-Midi :

Accueil à 13h15 dans le hall, les enfants de maternelle seront accompagnés dans leur classe respective.

16h15 les élèves de maternelle sont repris à la porte de leur classe.

Pour les classes élémentaires, les enseignants accompagnent leurs élèves jusqu'à la sortie.

Les enfants qui partent seuls doivent, par mesure de sécurité, être munis d'une autorisation parentale écrite.

Après 16h30, les élèves ne sont pas autorisés à remonter dans les classes.

Soir : 16h30/18h

Garderie pour les maternelles: le goûter n'est pas fourni par l'école, vous pouvez venir chercher votre enfant à tout moment et jusqu'à **18h**.

Étude surveillée.

Aucune sortie n'est autorisée avant 18h.

18h *Les élèves sont amenés directement dans le hall par un adulte.*

Merci de respecter ces horaires au risque de ne plus voir votre enfant accepté à l'étude ou à la garderie.

RAPPEL : la garderie, l'étude, la cantine sont des services rendus aux familles et ne sont pas soumis à une obligation. Une bonne tenue et un comportement discipliné y sont indispensables. L'élève peut y être exclu sur décision du chef d'établissement en cas de non-respect du règlement.

Absences :

Toute absence doit être signalée au secrétariat avant 10h puis justifiée et excusée au retour de l'élève sur papier libre ou sur le carnet de liaison. Au-delà de 48 heures d'absence, un certificat médical est obligatoire.

Les absences sans justificatif et répétitives seront signalées à l'Académie.

Dans l'intérêt des élèves et le respect de tous, le calendrier scolaire doit être respecté.

Retards:

Les retards sont préjudiciables non seulement pour l'enfant mais aussi pour le bon fonctionnement de la classe. Dans les classes élémentaires, ils sont comptabilisés et inscrits sur les livrets scolaires. Au bout de trois billets de retard, il vous sera demandé d'accompagner votre enfant à 8h un matin.

Santé :

De manière générale, les enfants doivent arriver en bonne santé.

Dans les établissements scolaires, l'administration de tout médicament est interdite, exception faite des élèves ayant un PAI.

Projet d'Accueil Individualisé signé par le médecin, les parents, le chef d'établissement.

Merci de voir avec le médecin traitant, la posologie adéquate pour éviter une prise de médicaments pendant le temps scolaire.

Pour des raisons d'hygiène et d'allergie, l'accès des animaux est strictement interdit dans l'enceinte de l'école.

Tenue :

La tenue vestimentaire est un signe de respect : une tenue correcte, propre, adaptée à l'école et appropriée à l'âge des élèves.

Le port de la blouse est obligatoire de la PS au CM2. Une étiquette portant le nom de l'enfant doit être cousue à l'intérieur. Pour les maternelles, les enfants arrivent le matin avec et repartent avec le soir. Pour les classes élémentaires, les blouses sont rendues aux enfants chaque fin de semaine. Il vous appartiendra de les laver.

Les tenues réservées à la détente et aux loisirs ne sont pas autorisées : shorts courts, tongs, joggings...

Veiller à l'hygiène, à la propreté des cheveux (attention aux poux). Il est préférable d'attacher les cheveux longs, pas d'abus de gel ni d'excentricité capillaire.

Le maquillage est proscrit : pas de vernis à ongles ni de gloss coloré ni tatouages.

Le jour des activités physiques et sportives, les élèves doivent avoir une tenue de sport pour se changer à l'école, excepté pour les classes maternelles.

Sûrs de votre soutien, nous comptons sur votre vigilance de parents.

Merci de marquer toutes les tenues.

Les cartables à roulettes ne sont pas autorisés, trop d'accidents dans les déplacements, trop lourds. Nous vous rappelons que le poids du cartable dépend de l'attention que l'élève a pour le gérer.

Les bijoux, les objets de valeur, l'argent, les parapluies, les trottinettes, les jeux électroniques, les objets en verre, les chewing-gums, les sucettes ne sont pas acceptées à l'école.

Les téléphones portables doivent rester une exception et confiés au secrétariat.

Pour des raisons de sécurité les écharpes sont interdites en maternelle.

Si en maternelle, l'enfant n'est pas autonome pour le laçage de ses chaussures, merci de prévoir un autre chaussant.

Le comportement :

Tout type de violence physique et verbale, d'irrespect, de harcèlement est proscrit, susceptible d'une exclusion temporaire voire de non réinscription.

Les déplacements dans les couloirs et dans les escaliers s'effectuent dans le calme, sans bousculade.

Le langage : aucune injure ou grossièreté n'est tolérée sous peine de sanctions. Le langage doit demeurer un outil de communication et de respect mutuel.

Le respect des biens communs : les enfants doivent respecter les locaux et le matériel commun mis à disposition. Les dégradations commises seront à la charge des familles concernées et/ou une sanction de réparation des dégâts par l'enfant peut être administrée.

La cantine : Nous demandons aux élèves de goûter de tout, de respecter le personnel, de débarrasser leur couvert, de laisser une table propre, de se tenir correctement. Ce service pourra être retiré à tout élève dont la tenue ou la conduite sera incorrecte envers le personnel ou les autres enfants.

L'étude : Il s'agit d'une étude surveillée, il est donc demandé aux élèves de faire leur travail dans le calme, de s'avancer ou d'avoir une occupation calme si tout est terminé. L'adulte est présent pour veiller au calme et superviser le travail, mais il ne peut pas reprendre les notions ou corriger les activités.

Les leçons sont à reprendre le soir à la maison de même que la lecture pour les CP.

La garderie : Les enfants prennent leur goûter, et sont en activités libres sous la surveillance des ATSEMS.

Merci d'être **ponctuels**. En cas de retards répétés, d'attitude incorrecte de l'élève envers le personnel ou les autres enfants, le bénéfice de ce service pourra vous être retiré.

Rappels de quelques interdictions

Aucun argent ne doit circuler entre les enfants.

Aucun troc, ni commerce n'est autorisé, **le chewing-gum** est interdit.

Récompenses, contrats, sanctions.

L'école a une mission éducative, avec vous parents, elle participe à aider vos enfants à bien vivre ensemble, en respectant les personnes, les règles de vie commune. L'école doit également valoriser les efforts et la bonne conduite par des **bravos, encouragements, compliments et félicitations** inscrits sur les bulletins par les enseignants et la directrice.

Certains élèves peuvent bénéficier d'un **contrat** personnel afin de les aider à se rendre compte de leur progression, à mieux respecter les règles. Ces contrats sont l'objet d'une rencontre individuelle avec l'enseignant et la directrice, pour la mise en route et le suivi. En cas de non-respect de ce contrat, la réinscription peut être remise en cause.

Sanctions : au quotidien, en cas de non-respect des règles, l'équipe éducative peut sanctionner les élèves : travail supplémentaire, mise en garde, retenue, exclusion de la classe, de l'école.

S'il apparaît qu'aucune amélioration n'a pu être apportée au comportement de l'enfant malgré ces avertissements, une décision de changement d'école pourra être prise sur proposition de la directrice en concertation avec l'équipe éducative.

Au quotidien et dans toutes les situations vécues, nos valeurs sont le respect, l'honnêteté, la confiance, la tolérance... Ces valeurs ne sont pas que des mots pour nous. Nos actes et nos paroles traduisent notre volonté permanente de permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même. Nous sommes convaincus de l'éducabilité de chaque enfant qui nous est confié.

Merci chers parents de croire au devenir de vos enfants et de nous aider dans cette tâche.

Ensemble nous préparons l'avenir !

La lecture de ce règlement intérieur est l'acceptation de celui-ci.